

Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

Mesdames les ministres,

Messieurs les présidents des grandes collectivités publiques, régions, départements, agglomérations,

Monsieur le maire, qui a transformé Pierrefitte en une immense roseraie et nous a fait un cours de botanique financière,

Madame la directrice des archives nationales,

Mesdames, Messieurs,

Donner un avenir à notre mémoire : voilà ce que nous accomplissons aujourd'hui avec l'ouverture du nouveau site des archives nationales.

Les archives nationales sont inscrites dans notre histoire.

C'est en effet le 12 décembre 1790, que cette institution a été créée par un décret de l'Assemblée constituante.

Révolutionnaire, dans son organisation, les archives allaient devenir, quatre ans plus tard, démocratiques dans leur fonctionnement. La loi du 2 messidor an II -c'est-à-dire pour ceux qui ont encore du mal avec cette transcription du 25 juin 1794- cette loi déclarait : « *tout citoyen pourra demander, dans tous les dépôts, communication des pièces qu'ils renferment. Elle leur sera donnée sans frais et sans déplacement* ». En 1808, les archives nationales, s'installaient à l'hôtel de Soubise, au cœur du Marais, à Paris.

204 ans plus tard, elles s'installent aussi à Pierrefitte-sur-Seine.

L'initiative est venue des chercheurs et des historiens. Le 17 janvier 2001, ils étaient 150 - ce qui est un bon chiffre pour des historiens et des chercheurs, selon le ministère de l'Intérieur - 150 réunis à la Sorbonne pour fonder une association intitulée : "*Une cité pour les archives nationales*". Son conseil d'administration était présidé par Annette WIEVIORKA, son comité d'honneur, comptait des personnalités comme René REMOND, aujourd'hui disparu et Georgette ELGEY, ici présente. Toutes et tous se sont mobilisés avec ardeur pour que, les archives puissent disposer d'un site à la hauteur de leur exceptionnelle richesse. Je veux ici les saluer car rien n'aurait été possible sans cette initiative.

Rien non plus n'aurait été accompli sans les personnels des archives, que je retrouve ici, qui, par leur talent et leur compétence, font vivre cette maison. Je dis ma reconnaissance à toutes les équipes, ainsi qu'à celles et ceux qui les ont dirigés. A Isabelle NEUSCHWANDER, qui, lorsqu'elle était directrice des archives nationales, porta ce projet avec constance, à Agnès Magnien qui lui succède aujourd'hui, à Hervé Lemoine, directeur des archives de France.

Tous ont pu, pendant toutes ces années, compter sur le soutien constant de l'Etat, au-delà des majorités, au-delà des ministres qui se sont succédés. Je vais en faire un bref historique, puisque je suis ici aux archives, pour que l'on sache bien ce qui s'est produit. Le 5 novembre 2001, le Premier ministre Lionel Jospin annonçait la création d'un nouveau site pour les

archives nationales. En 2004, Jacques Chirac président de la République prenait la décision essentielle.

Le 5 juillet 2006, le ministre, Renaud Donnedieu de Vabres, ici présent, procédait à l'acquisition du terrain. Le 11 septembre 2009, François Fillon posait la première pierre de l'édifice, première pierre, d'ailleurs toute virtuelle, si je comprends bien les matériaux qui ont été utilisés. Aujourd'hui, avec Aurélie Filippetti, la ministre de la Culture, il nous revient d'en poser la dernière de cet édifice. Celle de l'inauguration.

Le choix de Pierrefitte-sur-Seine était un choix audacieux, mais aussi un choix chargé de sens et de symboles.

D'abord, la présence des archives nationales dans ce paysage contemporain démontre **que** la mémoire, ce n'est pas l'oubli du présent, c'est au contraire une façon de mieux le comprendre. C'est ce qu'exprimait Marc Bloch, dont un certain nombre de traces sont ici présentes : *«L'histoire, écrivait-il, c'est le présent expliqué par le passé, et c'est le passé expliqué par le présent»*. Bien plus tard, un grand constitutionnaliste juriste, Guy Braibant l'avait écrit dans son célèbre rapport : *« sans archives, pas d'histoire, pas de République »*.

Ensuite, le choix de Pierrefitte exprime une volonté d'ouverture à tous les publics, ce qui est le sens même de la création des archives sous la Révolution française. Cette commune, ce département, la Seine-Saint-Denis, sont parmi les plus jeunes de France. Ils sont aussi parmi les plus divers par les origines ou par les cultures. C'est le signe que nous voulions donner. La mémoire de la France appartient à tous ceux qui vivent dans notre pays aujourd'hui et qui l'aiment. C'est ce dont les archives nationales ont toujours témoigné, et encore récemment en ouvrant ces portes ces derniers jours, pour que la découverte du nouveau bâtiment soit réservée prioritairement aux habitants de la Seine-Saint-Denis.

Enfin, Pierrefitte à côté de Saint-Denis, c'est la proximité de la Basilique, là où reposent les rois de France. La France républicaine est dépositaire de la totalité de la mémoire nationale. A elle, de la faire vivre, dans ses contradictions et dans sa cohérence, sa mémoire.

Voilà ce qu'incarne le merveilleux bâtiment, conçu par M. et Mme Fuksas, qui met la modernité au service de la révélation du passé. Les chercheurs, mais aussi les curieux vont bénéficier ici de conditions de travail exceptionnelles, grâce à l'équipement informatique et numérique. Les procédés de conservation les plus aboutis permettront aux 5 millions de documents, souvent fragiles, d'être protégés de la façon la plus sûre, d'être réparés comme il m'en a été fait démonstration.

Je sais qu'en dépit de ces progrès, et souvent à cause d'eux, à cause de la technologie, des questions restent présentes à l'esprit des historiens, des archivistes, des chercheurs.

La première concerne la préservation des archives électroniques. Quand c'était du papier, il était sans doute déjà difficile de conserver cette mémoire, il y fallait beaucoup d'attention, beaucoup de persévérance mais il y avait une trace. A présent que se développent les courriers électroniques, des documents dématérialisés, et je ne parle pas des sms, de nouveaux types de préservation doivent être définis. Il y a urgence. Sinon, c'est une perte là encore, d'explications et de mémoire qui risquent d'être enregistrés. Tous les services d'archives, quel que soit leur rattachement administratif, doivent se mobiliser pour relever le défi de la transmission des traces les plus significatives de notre époque -de ce point de vue, l'Etat doit

montrer l'exemple et celles et ceux qui le servent, encore davantage – pour mettre le plus de documents possibles et quelle qu'en soit la forme, à la disposition des archives.

Internet offre aussi une chance : il est un outil irremplaçable de diffusion des archives. Aujourd'hui, près de trois cent millions de pages d'archives numérisées sont accessibles gratuitement sur les sites des collectivités publiques. Chaque année, deux milliards de pages peuvent être vues par des internautes du monde entier. Disons-le avec fierté, notre pays dispose d'une réelle avance en ce domaine. Il le doit notamment aux efforts des Conseils généraux que je veux saluer, qui soutiennent les politiques de numérisation des archives départementales.

Nous avons réussi une avance grâce à une grande passion, l'engouement que nos concitoyens ont pour les archives, en allant chercher, soit des vérifications historiques, soit une histoire personnelle, familiale. Il est bien que la France se mobilise pour qu'à partir de cette force, à partir de ce réseau, nous puissions avoir une capacité à détenir notre mémoire, mémoire locale, mémoire nationale.

La mémoire de la France ne peut pas se réduire aux seules archives de l'Etat ou même des collectivités locales. Il est nécessaire de recueillir et de sauvegarder. Désormais, c'est une question qui est posée pour les archives privées des individus, mais aussi des entreprises. Parce que là aussi l'histoire se fait du côté des entreprises. Nous devons donc associer de nombreuses institutions publiques, privées, associatives pour atteindre cet objectif.

Enfin demeure la question démocratique celle de l'accès aux archives. La ministre de la Culture et de la Communication présentera au Parlement, en 2014, un projet de loi sur le patrimoine. Je souhaite que les archives, qui en sont une composante essentielle, figurent dans ce texte. Ce qui supposera d'adapter au développement des supports numériques, le droit applicable aux archives. Nous devons également concilier la protection des données personnelles et les progrès de la science historique. La question des délais sera abordée dans cette loi. Le secret, grande tradition française protège tant les intérêts publics que les personnes privées.

Mais il doit être mesuré dans le temps, afin de ne pas devenir une occultation du passé. Aucun secret n'est en principe éternel. La presse et les historiens généralement arrivent à le percer.

Par ailleurs, il ne conviendrait pas que le secret puisse résister trop longtemps car nous devons avoir cette exigence de transparence. Il est donc légitime que nous nous posions à travers cette loi, la question des délais d'accès aux documents.

Un peuple, c'est une histoire et une mémoire commune. Cette mémoire se fonde sur trois principes.

Le premier c'est la vérité. Un pays se construit en ayant une fierté par rapport à son histoire mais aussi une lucidité face à des moments de défaillance. La vérité n'abaisse pas, elle élève. C'est pourquoi l'histoire doit toujours être dite et les archives y contribuent.

Le deuxième principe c'est la liberté de la recherche. L'investigation des historiens ne doit rencontrer aucune limite, leur curiosité ne doit se heurter à aucune borne. Certes, nous devons lutter contre les falsifications, les négationnismes qui doivent être sanctionnés à la hauteur de

l'outrage qu'ils constituent. Cependant je refuse la dérive qui consiste à brider ou à guider par la loi le travail des historiens.

Cette liberté, c'est aussi le refus d'enfermer l'histoire, de la figer, de la centraliser, de la contrôler. Il n'y a pas, en France de récit officiel. Longtemps, il y a eu cette tentation.

C'est dans cette perspective que j'ai décidé de renoncer au « *Musée de l'Histoire de France* ». La première raison, qui suffisait à toutes les autres, c'est qu'il n'était pas financé. Mais il y en avait une autre, car au-delà de la qualité des équipes chargées de préfigurer ce musée, il y avait une polémique de plus. En France, toute tentative de musée national unifié s'est révélée impossible - Louis-Philippe avait déjà conçu ce projet à Versailles. Vient ensuite celle de Napoléon III au Louvre, qui n'a pas non plus abouti. La culture de notre pays, son histoire, son identité, reposent en grande partie sur une constellation d'institutions, de « *musées de province* » comme on dit, auxquels Pierre Nora consacre, un beau chapitre de ses *Lieux de mémoire*. Chacun de ces musées a son esprit, son caractère, son inspiration, ses publics. Ce que pourrait être un Musée de l'histoire de France, ce serait de mettre en réseaux ces lieux et le numérique pourra nous y aider tout en gardant la diversité.

On nous dira : « Est-ce que ce n'est pas mettre en cause l'unité de la mémoire nationale ? Je ne le crois pas, nous avons besoin de cette diversité pour construire cette unité.

Car la mémoire, c'est la continuité de la Nation dans le temps. C'est un fonds commun qui se transmet de génération en génération, et qui permet à un pays la conscience de lui-même, de découvrir à travers son histoire, en réalité son projet. Voilà pourquoi la transmission est un devoir. Les archives contribuent à cette transmission. La preuve, c'est le nombre de personnes accueillies. Mais la transmission c'est l'école, tout à l'heure nous avons consulté les textes de Jean ZAY qui n'ont rien perdu de leur actualité. Toujours cette réforme de l'éducation que nous devons engager et qui rencontre les mêmes obstacles. Dans son texte il s'agissait de l'orientation. Aujourd'hui encore, cette question est posée. L'enseignement de l'histoire doit être de nouveau considéré comme une obligation. C'est pourquoi nous avons rétabli l'enseignement obligatoire de l'Histoire en terminale S, et le retour de l'épreuve d'Histoire pour tous les candidats au baccalauréat général, qui sera effectif lors de la prochaine rentrée scolaire.

C'est pourquoi dans cette idée de transmission, je me félicite de la création de ce site qui permet à tous les citoyens de venir, d'être accueillis parfois même accompagnés dans leurs recherches. Il y a aussi ce lien, établi avec l'université, avec cette même volonté que les chercheurs trouvent partout les moyens d'accomplir leur travail. Je remercie également les Archives nationales pour leur politique à l'égard du jeune public. Très tôt nous devons initier nos plus jeunes concitoyens à comprendre comment une recherche est menée, comment un document a été élaboré, qu'est ce qui fait qu'une décision a pu être prise, les cheminements qui ont pu être ceux des responsables d'Etat. Là encore, la lecture des documents originaux remplace bien des manuels d'Histoire. Voir comment les discours ont pu être rédigés. Les ratures enseignent autant que les phrases qui ont été prononcées. Il faudrait peut-être même faire un texte sur toutes les ratures auxquelles nous n'avons pas eu accès par définition. Seules les archives peuvent nous donner cette vérité. Chacun au moment de rédiger un discours peut maintenant savoir à quoi il s'expose

Conserver le patrimoine, le préserver dans son originalité, l'enrichir, le rendre accessible à tous : cette tâche, la vôtre personnelle des archives, n'est pas simplement une mission éminente de service public, c'est également un enjeu de civilisation.

Il m'a été donné par les circonstances d'aller récemment au Mali et à Tombouctou, j'ai pu y voir ce que la barbarie était capable d'infliger au passé. Détruire les traces, les écrits, les monuments, les symboles. La haine pour triompher, doit venir à bout de la mémoire. Tous les exemples de barbarie, ont toujours attesté de cette intention : effacer le passé pour créer un ordre nouveau. Chaque fois que la mémoire est plus forte, plus durable, chaque fois la démocratie progresse.

Rien n'est donc plus vivant, qu'une archive, ce n'est pas une lettre morte, c'est une lettre qui instruit. Je pense à ce beau mot de Françoise SAGAN, qui avec acuité disait : « *Je ne sais pas ce que le passé nous réserve* ». Je sais qu'ici, à Pierrefitte, il nous réserve bien des surprises, bien des révélations, bien des découvertes, dont chacune contribuera à l'idée que la France se fait d'elle-même parce qu'elle saura d'où elle vient.

Je vous remercie.

François Hollande"